

STATUE. La Libre Pensée se réjouit



La statue de Saint-Michel a été installée en 2018 aux Sables-d'Olonne.

Sans surprise, la Libre Pensée, association à l'origine du recours, se réjouit de la décision du Conseil d'État. « La statue de Saint-Michel doit être retirée de l'emplacement public où elle a été illégalement installée. La loi de Séparation des Églises et de l'État sera respectée ! »

Le décision du Conseil d'État confirmant les deux premières « indique clairement aux élus et élus qui seraient encore

tentés d'imposer leur point de vue personnel par le biais de leur fonction que c'est tout simplement illégal, et que la neutralité, la laïcité de l'État républicain et la liberté de conscience des citoyennes et citoyens doivent être impérativement respectées. »

Pour la Libre Pensée, il appartiendra désormais « aux Sablais et Sablaises d'exiger des comptes sur les dépenses engagées ».

LAÏCITÉ. Déboulonnage de la statue Saint-Michel : colère du maire

Le maire des Sables-d'Olonne a rendu publique la décision du Conseil d'État. Yannick Moreau exprime sa déception et sa colère.

La statue Saint-Michel, objet d'une longue polémique sur la laïcité aux Sables-d'Olonne, devra bel et bien être déboulonnée. La mairie des Sables-d'Olonne a annoncé vendredi 7 avril la décision du Conseil d'État sur le sujet (lire aussi en page 4) : « Pressé d'en finir, il n'admet pas notre pourvoi en cassation et condamne définitivement notre statue. »

L'ultime recours de la Ville étant rejeté, il faudra donc bel et bien procéder à son déboulonnage.

Pour rappel, la statue avait été érigée par la municipalité précédente des Sables-d'Olonne, suite à la destruction de l'ancienne école Saint-Elme.

La municipalité du maire de l'époque, Didier Gallot, avait récupéré la statue qui se trouvait dans l'enceinte de l'école, l'avait restaurée et installée sur le parvis de l'église Saint-Michel.

Cette installation avait été contestée par l'association de

la Libre Pensée qui y voyait une atteinte manifeste à la laïcité.

Colère du maire

Le recours de l'association allait être le début d'un long feuilleton judiciaire et politique. Aux décisions de justice, allaient s'ajouter manifestations et prises de position politiques.

La municipalité de Yannick Moreau avait même organisée une votation sur le sujet : « Ils étaient 94% lors de la votation 2022 à vouloir que cette statue demeure devant l'église Saint-Michel », rappelle aujourd'hui l'actuel maire des Sables-d'Olonne qui ne cache pas sa colère. « Heureux doivent-être les quelques ayatollahs qui ont remporté ce procès absurde. Tant pis pour les victimes. Victime, la Ville des Sables d'Olonne, sommée demain d'écarter et de cacher la figure emblématique de l'un de ses quartiers. Victimes, les Parachutistes, privés demain de leur figure tutélaire, symbole du combat pour la paix. Victimes, les enfants du quartier Saint-Michel, qui ne pourront plus comme leurs aînés, de génération en génération, lever un œil complice



La statue de Saint-Michel aux Sables-d'Olonne.

vers la figure familière qui veillait sur la vie du quartier. »

La statue restera dans le quartier

Yannick Moreau indique qu'il ne contestera pas « la décision de justice rendue en dernier ressort par la plus haute juridiction administrative de notre pays ».

« Notre statue est appelée à être déboulonnée, mais la volonté et la votation des Sablais seront respectées : nous trouverons une solution pour qu'elle reste devant l'église Saint-Michel. »

Le maire des Sables-d'Olonne ne cache cependant pas son inquiétude face à ce qu'il considère comme « une tempête woke ». « Nous ne plierons pas devant ce vandalisme, d'État, cette inquisition wokiste, ces casseurs laïcards. (...) Certes, aujourd'hui, ils auront fait reculer une statue, mais ils auront fait avancer notre amour pour la civilisation française. (...) Ils auront leur déboulonnage mais n'auront jamais nos cœurs ! »